Rapport annuel

SIA DU CHAPY

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC

Démarrage des travaux de réhabilitation du bassin d'aération | crédit photo SOGEDO

EXERCICE

2023

Cabinet GUÉSAC'EAU

Document établi le 25 juin 2024

Prix & Qualité
service de l'assainissement collectif
DU SERVICE PUBLIC

SIA DU CHAPY

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS 4
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 4
  - VOLUMES FACTURES 5
  - CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE 6
  - OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES 6
  - GLOSSAIRE 8
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 9**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 9
  - PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 9
  - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
  - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2014 ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
  - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
  - EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2023... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
  - RECETTES D'EXPLOITATION 10
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 15**
  - CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION 15
  - CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION 15
  - CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES 15
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 16
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 17**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 17
  - ETAT DE LA DETTE 17
  - AMORTISSEMENTS REALISES 17
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 18**
  - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE 18
  - ÉCRÊTEMENT 18

Rapport annuel

EXERCICE
2023

Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIA DU CHAPY regroupe les communes de LAMOURA et SEPTMONCEL.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 129 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE DE GERANCE DE DISTRIBUTION D'EAU (SOGEDO) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er octobre 2023. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 30 septembre 2035.

Ce contrat prend la suite d'un contrat qui s'est achevé pendant l'exercice.
Le service était exploité en affermage. Le délégataire était également la STE SOGEDO en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er octobre 2011. Il a pris fin le 30 septembre 2023.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE SOGEDO sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	curage hydrodynamique

La collectivité prend en charge :

Mise en service	des collecteurs
Renouvellement	des canalisations > 6m, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
Prestations particulières	traitement des boues

CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques
Convention	Export	Permanent	LAJOUX	Traitement des effluents d'une partie des usagers du service d'assainissement de Septmoncel par la commune de Lajoux. Transit par l'intermédiaire des postes de l'ASPTT et le Manon.

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	809	825	+1,98 %
Nombre d'abonnements non domestiques	3	4	+33,33 %
- dont avec autorisation de déversement formalisée	3	4	+33,33 %
- dont avec convention spéciale de déversement	3	4	+33,33 %
Nombre total d'abonnements	**812**	**829**	**+2,09 %**

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau. Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières.

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

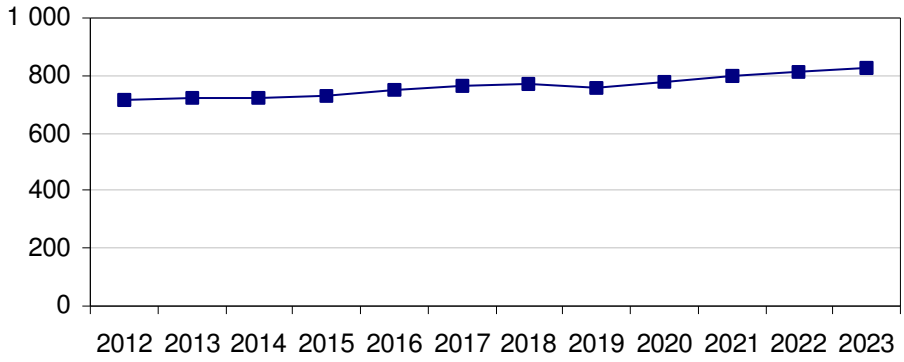

- *Répartition des abonnés par commune*

LAMOURA	489
SEPTMONCEL	340
Total des abonnés	**829**

Sur la base des exercices précédents, 61 Abonnés du service sont raccordés sur la station d'épuration de LAJOUX.

VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2022	2023	Variation
- aux abonnés domestiques	79 196	68 375	-13,66 %
- aux abonnés non domestiques	nc	nc	
Total des volumes facturés	**79 196**	**68 375**	**-13,66 %**

- *Evolution des volumes facturés aux abonnés*

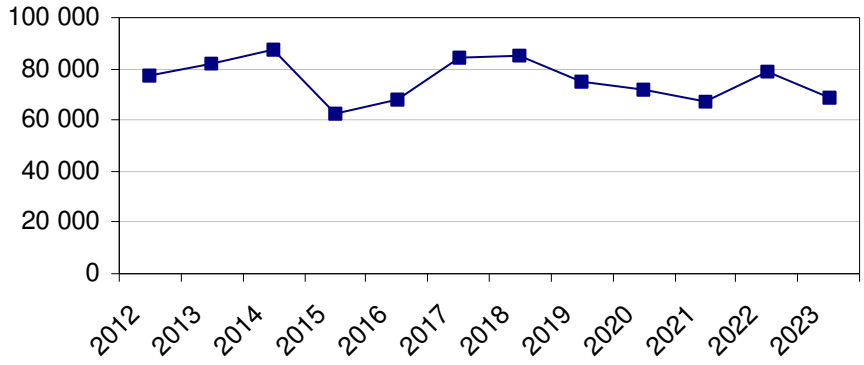

- *Evolution des eaux claires parasites*

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre :
- le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés
- et le total des volumes mesurés en station

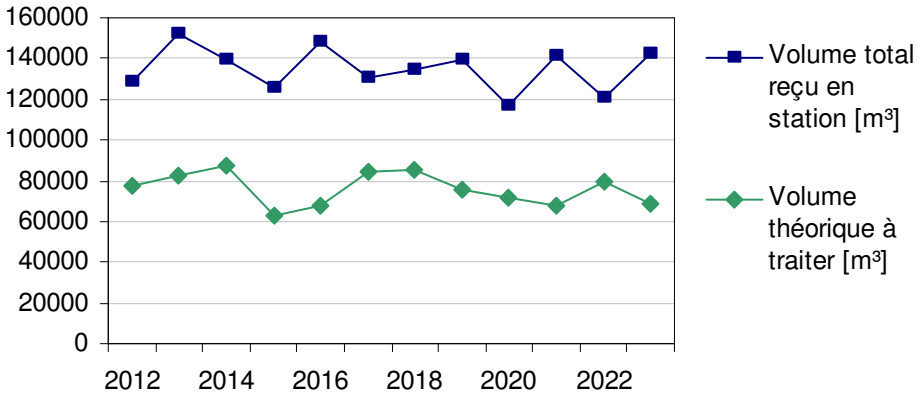

Total des importations d'effluents en 2023 : 0 m³
Total des exportations d'effluents en 2023 : 0 m³

CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2022	2023	Variation
Réseau séparatif	31,58	31,57	-0,03 %
Réseau unitaire	1,54	1,592	+3,38 %
Réseau eaux pluviales	8,922	8,929	+0,08 %

OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration du Chapy

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique
Commune d'implantation : SEPTMONCEL
Lieu-dit : Route de Saint Claude
Capacité nominale : 7 000 Equivalent habitant
La population raccordée à la station d'épuration est de : 1 133 habitants
Taux de collecte : 76 %

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Capacité	378 kg/j	836 kg/j	385 kg/j	86 kg/j	25 kg/j	1950 m³/j

Prescriptions de rejet

Paramètre :	Nombre de contrôles annuels	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	12	30	86
DCO	12	90	79
MES	12	20	90
NGL	12	10	77
Pt	12	2,5	80

Prescriptions de rejet

du 16/12/1996
Milieu récepteur du rejet : Le Chapy

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges polluantes collectées	34 kg/j	81,8 kg/j	70,9 kg/j	10,7 kg/j	1,1 kg/j	390 m³/j
Rendement de la station d'épuration	92 %	86 %	94 %	52 %	68 %	Sans objet

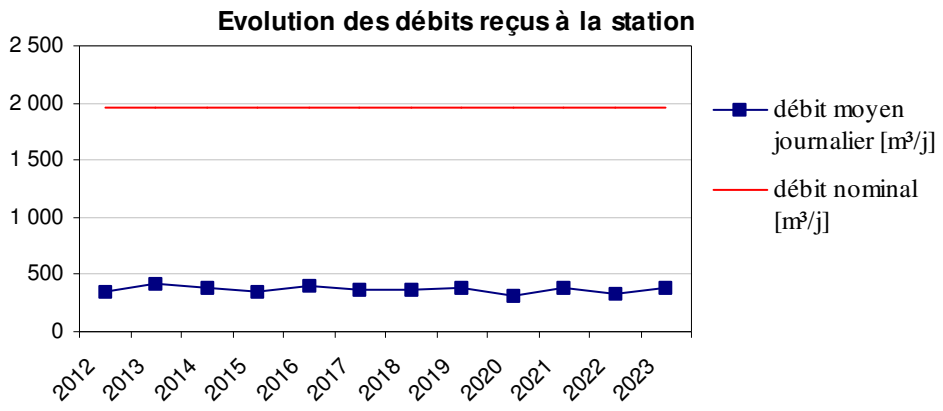

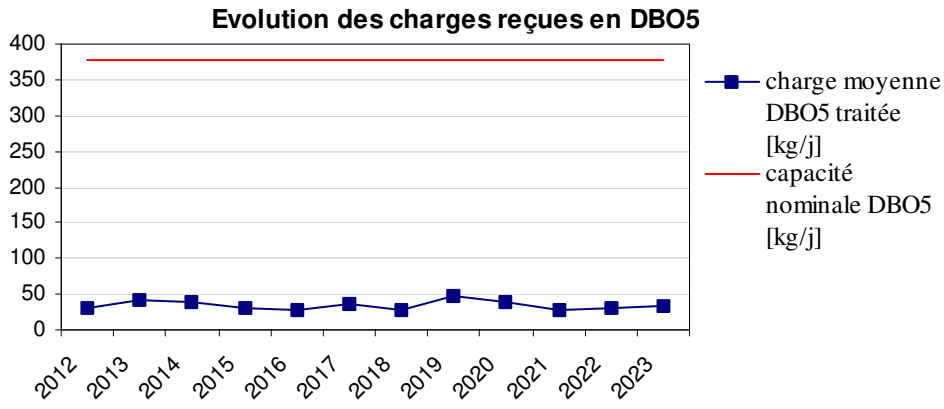

La charge de DBO5 reçue en 2023 était de 33 g/j par habitant.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2022	2023	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	24,5	37	-

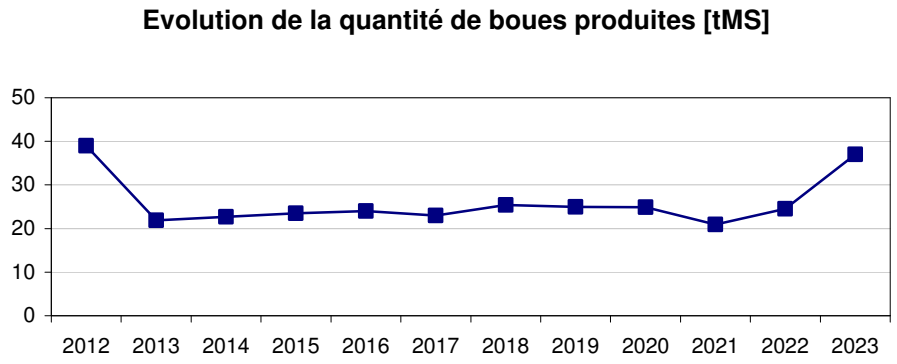

GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.
DCO : Demande chimique en oxygène.
MES : Matières en suspension.
NKj : Azote Kjeldhal.
NGL : Azote global.
Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
17/05/2011	délibération relative au nouveau contrat d'affermage applicable à partir du 1er octobre 2011, définition de nouveau tarif du délégataire.
02/12/2014	Tarif relatif à la part syndicale, abonnement et part variable au m³.

Les tarifs concernant la part de la STE SOGEDO sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2018	1er jan 2019	1er jan 2020	1er jan 2021	1er jan 2022	1er jan 2023	1er jan 2024
Redevance de modernisation des réseaux	**0,155 €**	**0,15 €**	**0,15 €**	**0,15 €**	**0,16 €**	**0,16 €**	**0,16 €**

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1er jan 2023	1er jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	70,77	60,00	-15,22 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,863	1,030	+19,35 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,00	30,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,50	0,50	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2023	1er jan 2024	Variation
Exploitant	174,33	183,60	+5,32 %
Collectivité	90,00	90,00	0,00 %
TVA	26,43	27,36	+3,52 %
Total [€ TTC]	**290,76**	**300,96**	**+3,51 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,51 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,51 €/m³

Répartition au 1er janvier 2024

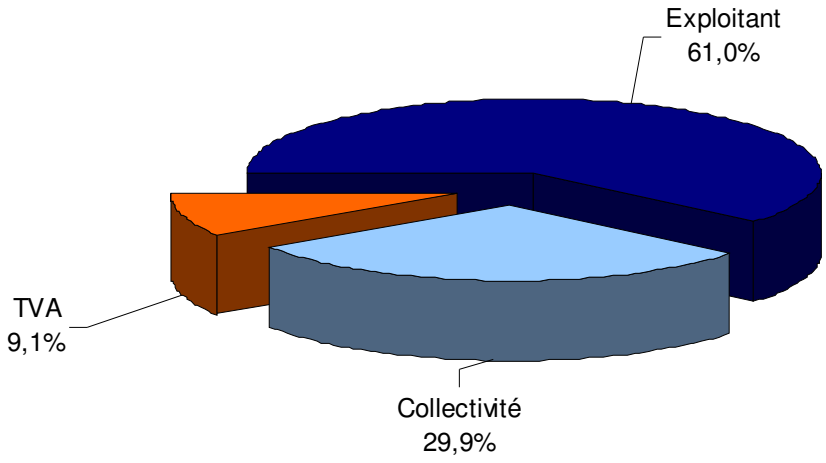

EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2014

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2014	115,88	90,00	0,00	205,88
2015	132,54	90,00	0,00	222,54
2016	133,34	90,00	0,00	223,34
2017	132,92	90,00	0,00	222,92
2018	139,34	90,00	0,00	229,34
2019	140,58	90,00	0,00	230,58
2020	144,82	90,00	0,00	234,82
2021	146,84	90,00	0,00	236,84
2022	152,06	90,00	0,00	242,06
2023	174,33	90,00	0,00	264,33
2024	183,60	90,00	0,00	273,60

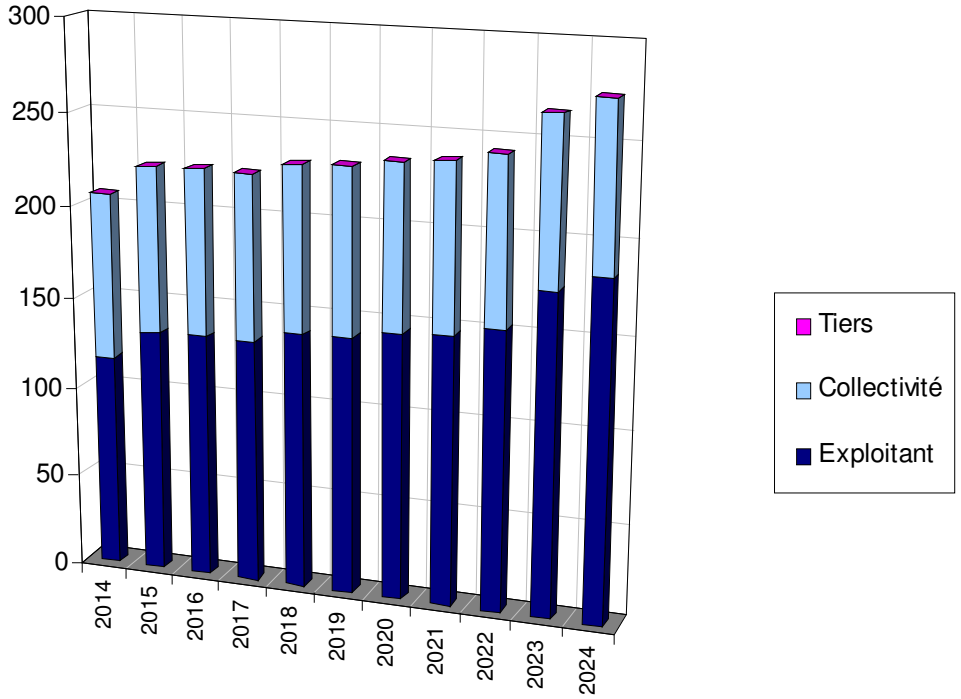

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1er jan 2023	1er jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	70,77	60,00	-15,22 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,863	1,030	+19,35 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,00	30,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,50	0,50	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,16	0,16	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2023	1er jan 2024	Variation
Exploitant	174,33	183,60	+5,32 %
Collectivité	90,00	90,00	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,20	19,20	0,00 %
TVA	28,35	29,28	+3,28 %
Total [€ TTC]	**311,88**	**322,08**	**+3,27 %**

Variation : Total TTC
+3,27 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,68 €/m³

Répartition au 1er janvier 2024

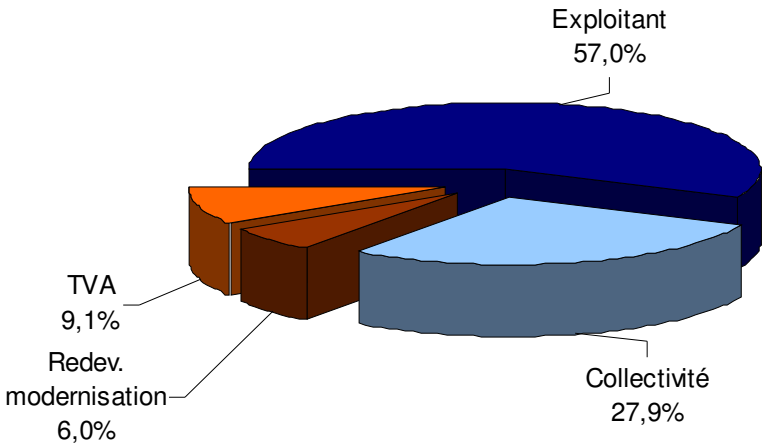

EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2023

Le tarif domestique DU SYNDICAT a évolué au cours de l'année 2023, les dates d'application sont les suivantes :
du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023
à compter du 1er octobre

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m³/an

	Désignation	du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023	à compter du 1er octobre
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m³]	Abonnement ordinaire le m³	70,77 0,863	60,00 1,03
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m³]	Abonnement ordinaire le m³	30,00 0,50	30,00 0,50
Redevances et taxes	TVA [%]	10	10

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2022	2023	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	63 888,39 €	73 483,31 €	+15,02 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	63 888,39 €	73 483,31 €	+15,02 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	23 666,66 €	11 333,31 €	-
Prime de l'Agence de l'Eau	0,00 €	2 564,37 €	-
Autres recettes	773,50 €	1 785,00 €	-
Total des recettes	**88 328,55 €**	**89 165,99 €**	**+0,9 %**

- *Recettes de l'exploitant*

	2022	2023	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	131 472,00 €	151 815,00 €	+15,47 %
dont abonnements	70 950,00 €	83 456,00 €	+17,63 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	131 472,00 €	151 815,00 €	+15,47 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	3 583,00 €	11 070,00 €	-
Total des recettes	**135 055,00 €**	**162 885,00 €**	**+20,6 %**

Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 31 juillet 2020
Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 31 juillet 2020
Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration n'est pas conforme aux prescriptions de l'arrêté du **31 juillet 2020** pour les raisons suivantes : le rendement annuel moyen n'atteint pas le minimum fixé par l'arrêté de rejet pour le phosphore et l'azote globale, seulement 75 % de conformité.

CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2022	2023	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100 %	-

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Barême	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence **d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées** mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de refoulement ou de relèvement, déversoirs d'orage,…), et s'ils existent, les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire, avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec **mention du linéaire de la canalisation**, de la **catégorie de l'ouvrage**, de la **précision des informations cartographiques**, et **pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.**	Oui	10
Lorsque les matériaux et les diamètres sont renseignés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque les informations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	**Pourcentage du linéaire** de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées	88 %	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, **pour au moins la moitié du linéaire total de réseau**.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	**Pourcentage du linéaire** de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées	95 %	5
A ce stade du barème, 40 points au minimum doivent être obtenus pour pouvoir y ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, **pour au moins la moitié du linéaire total de réseau**.	non	0
Lorsque l'altimétrie est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'altimétrie des canalisations est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	**Pourcentage du linéaire** de réseau dont les informations sur l'altimétrie des tronçons sont renseignées	99,66 %	5
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, …)	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	Oui	10
+ 10 points	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	Oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,…)	Oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa résiliation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	Non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	Non	0
		Nombre de points total obtenus	**90**

Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Nature des travaux Réalisés et payés en 2023	Montant € HT	Subventions € HT
Rénovation du bassin d'aération de la station d'épuration	414 412,02	243 610,00
Remplacement lame siphoïde	4 829,00	
Mise à jour autosurveillance	1 410,00	
Chemin Michaut -Lamoura	4 335,40	
Chemin des Marmottins – Lamoura	21 443,30	
Septmoncel – Nouvelle mairie	7 539,00	
Mise à jour schéma directeur – étude Lajoux	4 860,00	

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	148 549,12 €	142 654,36 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 707,73 €	9 553,52 €
dont en intérêts	256,85 €	3 658,76 €
dont en capital	1 450,88 €	5 894,76 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	91 664 €	91 941 €	95 881 €	97 282 €	96 636 €

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	NC	NC

ÉCRÊTEMENT

Description	2019	2020	2020	2020	2021
Nombre de dossiers traités	4	1	1	0	0
Volume total écrêté (m³)	2 235	30	408	0	0
Montant du dégrèvement SOGEDO(€)	1 102,37	15,05	312	0	0